



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités
et des normes commerciales****Septième session**

Genève (réunion hybride), 27 et 28 (matin) juin 2022

**Rapport du Comité directeur des capacités et des normes
commerciales sur les travaux de sa septième session****I. Aperçu**

1. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales a tenu sa septième session les 27 et 28 (matin) juin 2022.
2. Le Comité directeur a examiné les travaux du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) et du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), y compris les recommandations et les normes qu'ils ont adoptées. Il a également passé en revue les activités de renforcement des capacités, la coopération avec les autres organisations et le programme de travail du sous-programme Commerce dans son intégralité.
3. Les gouvernements et le secrétariat ont informé le Comité directeur des conclusions et recommandations issues de trois études réalisées par la Commission économique pour l'Europe (CEE). Des échanges animés ont eu lieu en ce qui concerne les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan et les deux études de la CEE consacrées à l'évaluation des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) détenues par des femmes en Arménie et en République de Moldova.
4. La première journée de la session a été marquée par une rencontre parallèle de haut niveau consacrée à l'accélération de la transition vers l'économie circulaire et aux options stratégiques pour exploiter le potentiel de la coopération commerciale et économique. Le secrétariat a rendu compte au Comité directeur de la rencontre parallèle et des propositions concernant les futures actions à mener, y compris l'intégration de l'analyse de l'économie circulaire dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce qui pourraient être réalisées à la demande des États membres.
5. Les exposés présentés au cours de la session sont affichés sur le site Web de la CEE¹.

¹ <https://unece.org/trade/sctcs-2022>.



II. Participation

6. Des représentants des États membres de la CEE ci-après étaient présents : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Türkiye et Turkménistan. Des représentants des Philippines ont également assisté à la réunion.
7. Des représentants de l'Union européenne (UE) étaient également présents.
8. Des représentants du Centre du commerce international (ITC), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies pour l'Arménie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova et la Serbie ont participé à la réunion.
9. Les organisations intergouvernementales suivantes y ont également participé : Équipe nationale iranienne des inventions et de l'innovation, Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
10. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies ci-après étaient également présentes : Organisation internationale de normalisation (ISO) et Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS).
11. Ont également participé à la réunion, à l'invitation du secrétariat, les organisations non gouvernementales suivantes : Austrian Standards, China Association for Standardization, Consumer Unity and Trust Society (CUTS), Eurasian Institute of Certified Public Accountants (EICPA), Institut international du développement durable (IISD), fondation Foodsteps, Forum on Trade, Environment & the SDGs (TESS) et IDA Society (Autriche).
12. Des représentants du milieu universitaire et du secteur privé ont également, à l'invitation du secrétariat, participé à la réunion en qualité d'observateurs.

III. Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

13. La Présidente a ouvert la réunion et a invité la Secrétaire exécutive de la CEE à présenter ses observations liminaires.
14. La Secrétaire exécutive de la CEE a souhaité la bienvenue aux représentants des gouvernements ouzbek, arménien et moldove, à la Directrice générale adjointe de l'OMC et aux Coordonnateurs résidents des Nations Unies. Faisant référence à une des déclarations principales adoptée par la Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'était tenue la semaine précédente, intitulée « Le commerce fait partie des solutions aux crises de notre époque », la Secrétaire exécutive a souligné que le commerce pouvait contribuer à la fois au relèvement après la pandémie de COVID-19 et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Elle a accueilli avec satisfaction les conclusions et recommandations issues de l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan et les évaluations des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et les transformations structurelles des MPME détenues par des femmes. Elle s'est en outre félicitée du débat prévu dans le cadre de la rencontre parallèle consacrée aux options stratégiques pour promouvoir la coopération commerciale et économique dans la transition vers l'économie circulaire. En conclusion, elle a annoncé que « les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE » serait le thème transversal de la prochaine session de la Commission, qui se tiendra en 2023, et souligné que ce thème présentait un intérêt pour le sous-programme Commerce, et plus particulièrement pour le projet extrabudgétaire exécuté dans le cadre du Centre des Nations Unies pour la

facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), dont l'objectif était d'utiliser la technologie moderne de la blockchain pour rendre les chaînes logistiques plus transparentes, plus traçables et plus circulaires.

15. La Présidente a présenté la version révisée de l'ordre du jour provisoire annoté portant la cote ECE/CTCS/2022/1/Rev.1. Elle a expliqué comment la réunion d'une journée et demie allait se dérouler et signalé qu'une modification mineure avait été apportée au document en ce qui concerne les principaux points du programme de travail du sous-programme pour 2024, publié sous la cote ECE/CTCS/2022/INF.1/Rev.1.

16. La délégation de l'Union européenne a remercié la Présidente et la Secrétaire exécutive et s'est déclarée satisfaite par le travail du Comité. Elle a indiqué que l'UE et ses États membres avaient pris note d'une note verbale du Bélarus datée du 14 juin 2022 et distribuée par la Présidente. Elle a indiqué que, se fondant sur le Règlement intérieur et, plus spécifiquement, sur le mandat du Comité et sur les Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE, une élection devait se tenir lorsque cela était nécessaire. Elle a précisé que l'ordre du jour pouvait être adopté, mais que cela n'impliquait en aucun cas que la désignation d'un nouveau vice-président du Bélarus était approuvée.

17. La délégation biélorussienne a répété qu'en juin 2021, à sa sixième session, le Comité directeur avait élu par acclamation M. Dmitry Doroshevich, représentant du Bélarus et Conseiller de la Mission permanente du Bélarus à Genève, membre du Bureau pour la période allant de 2021 à 2023. Avec le départ de M. Doroshevich, le Bélarus avait appliqué le Règlement intérieur de la Commission et de son Comité exécutif et remplacé M. Doroshevich par son successeur, également Conseiller de la Mission permanente. Il se fondait sur l'article 12 du Règlement intérieur du Comité exécutif de la CEE et sur l'article 14 du Règlement intérieur de la Commission, qui disposent que l'État membre conserve la présidence et la vice-présidence et désigne des représentants. En conséquence, il ne voit pas pourquoi le Comité directeur devrait procéder à une nouvelle élection de son Bureau.

18. La délégation russe a résolument appuyé le remplacement du membre du Bureau par un nouveau représentant du Bélarus. Elle estimait que cette question était purement technique et s'est déclarée opposée à toute politisation des questions de cet ordre au sein du Bureau du Comité directeur. Elle a répété qu'elle appuyait sans réserve la délégation biélorussienne.

19. Il n'y a pas eu d'autres commentaires et aucune modification du projet d'ordre du jour n'a été demandée. La Présidente a invité les participants à adopter le projet d'ordre du jour. Elle a pris note des interventions des représentants de l'Union européenne, du Bélarus et de la Fédération de Russie. Elle a indiqué que la présidence et le secrétariat avaient pris bonne note des points soulevés et que des consultations ultérieures auraient lieu à leur sujet.

Décision 2022-01

20. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour.

IV. Point 2 de l'ordre du jour. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif

21. La Directrice de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a informé le Comité directeur des activités menées dans le prolongement de la soixante-neuvième session de la Commission, laquelle avait pour thème l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles et au cours de laquelle les États membres ont demandé à la CEE de promouvoir la transition vers une économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les travaux des sous-programmes, des comités sectoriels et des autres organes subsidiaires concernés (décisions 69A et 69B). Elle a indiqué que la Division avait pris une part active aux activités connexes, notamment dans le cadre du projet « Accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE », qui est financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Elle a présenté le réseau « Circular STEP », qui est un des aspects importants de ces activités, et fait savoir que la Division dirigeait la préparation d'un certain nombre de notes d'orientation consacrées aux

interactions entre l'économie circulaire et d'autres domaines tels que le commerce, les arrangements institutionnels, le financement, la gestion des déchets, les achats publics innovants, la traçabilité et les solutions numériques.

22. Faisant référence à la soixante-dixième session de la Commission, qui aurait pour thème « Les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE », elle a indiqué que les activités de la Division consacrées à la transformation numérique, dont la pertinence ne cessait de croître, étaient prises en compte dans un certain nombre d'instruments et outils d'analyse récemment publiés par la Chambre de commerce international (CCI), le Forum économique mondial et l'OMC.

23. La Directrice de la Division a poursuivi son intervention en présentant les activités de renforcement des capacités et d'analyse menées par la Division à l'appui de l'adhésion des États membres de la CEE à l'OMC. Elle a souligné combien il importait de créer au sein de la CEE un lieu permettant d'échanger les données d'expérience. À titre d'exemple, elle a fait référence à la récente réunion du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) consacrée aux processus d'adhésion à l'OMC, tenue au début de juin 2022 pendant la semaine de la Conférence ministérielle de l'OMC.

24. Faisant référence à l'évaluation de la Division du commerce et de la coopération économique et du sous-programme Commerce, actuellement réalisée par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (BSCI), elle a déclaré qu'il importait de réunir des éléments attestant de la pertinence et de l'incidence des activités menées par la CEE dans le domaine du commerce. Elle a remercié toutes les parties prenantes et tous les donateurs d'avoir appuyé les activités menées dans le cadre du sous-programme Commerce et encouragé les donateurs potentiels à appuyer ce travail dans les années à venir.

Décision 2022-02

25. Le Comité directeur a pris note avec satisfaction du rapport du secrétariat sur les questions découlant des réunions de la Commission et de son Comité exécutif, lequel faisait le point sur les évolutions récentes survenues dans le contexte de la Commission et, en particulier, sur le thème de la soixante-neuvième session de la Commission, qui était l'économie circulaire et l'utilisation des ressources naturelles (E/ECE/1500) et sur le thème de la soixante-dixième session, qui sera : « Les transformations numérique et verte pour le développement durable ».

V. Point 3 de l'ordre du jour. Point du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) sur ses travaux

26. La Présidente du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a présenté les récentes activités du Groupe de travail, lequel promeut la coopération en matière de réglementation, les politiques de normalisation et la mise en place de cadres réglementaires fondés sur le risque et soutenus par des infrastructures efficaces et de qualité, ainsi que d'autres activités qui contribuent à réduire les obstacles techniques au commerce tout en limitant efficacement les risques et en favorisant le développement durable dans toutes ses dimensions, y compris l'égalité des sexes, la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et l'adaptation aux nouvelles technologies.

27. Elle a souligné qu'en 2019, l'équipe de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre avait publié une Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre, qui a été signée par plus de 80 organismes de normalisation. Il a été indiqué à de multiples reprises, à toutes les réunions de l'Initiative tenues depuis 2016, que l'intégration des questions de genre n'était pas un chantier ponctuel, et qu'elle nécessitait des investissements à long terme. Le réseau des responsables de la coordination des questions d'égalité femmes-hommes, qui a été établi en application de la Recommandation U sur les normes tenant compte des questions de genre et de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre, constitue

de facto une équipe internationale de spécialistes, qui aura besoin d'un forum pour poursuivre les échanges sur les meilleures pratiques et élaborer de nouvelles orientations sur le sujet. C'est pourquoi il a été proposé de créer une Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre.

28. Comme indiqué dans son programme de travail, le WP.6 a demandé que soit constituée une Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre et que soient reconduits les mandats des trois sous-groupes existants : le Groupe consultatif sur la surveillance des marchés (Groupe « MARS »), l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (START) et le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (GRM). Le WP.6 a demandé que ces mandats soient approuvés par le Comité directeur et présentés, le cas échéant, au Comité exécutif de la CEE.

29. La Présidente du WP.6 a mis en exergue certaines des activités menées par le Bureau du WP.6 dans le but de simplifier les processus et de rationaliser les sous-groupes, notamment les consultations avec les États membres et les partenaires du WP.6. Elle a expliqué que cette entreprise avait conduit à l'élaboration d'un nouveau mandat pour le WP.6, qui sera présenté pour approbation à la session de novembre 2022. Elle a souligné que les organismes de contrôle devaient prendre en compte les nouveaux objectifs en matière de durabilité, de transformation numérique et de protection des données personnelles, parallèlement aux questions scientifiques plus traditionnelles relatives à la sécurité et à l'environnement.

30. La représentante du Canada a remercié le WP.6 pour son travail sur les normes tenant compte des questions de genre, qui avait contribué à appeler l'attention mondiale sur cette question. Le Conseil canadien des normes a signé la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre et, dans le prolongement de cette signature, il s'est engagé à augmenter le nombre de femmes travaillant dans le domaine de la normalisation. Une enquête récente a montré que 75 % des présidences des comités internationaux de normalisation technique ne prenaient toujours pas en compte les questions de genre et conclu qu'il fallait continuer à travailler dans ce domaine. L'élaboration des lignes directrices était une bonne chose, car elle donnait une image précise de la voie à suivre. La représentante du Canada a conclu que les normes jouaient un rôle fondamental dans notre politique en matière de réglementation et de commerce et que la transformation de l'Initiative en équipe de spécialistes améliorerait considérablement les travaux. Elle a en outre déclaré que le Canada condamnait fermement l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qu'il considérait comme une attaque contre le droit international et, donc, la Charte des Nations Unies, ainsi que contre la démocratie, la liberté et les droits de l'homme.

Décision 2022-03

31. Le Comité directeur s'est félicité des travaux effectués par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), soulignant l'importance de ce thème dans l'environnement commercial difficile d'aujourd'hui, et a approuvé le rapport de la trente et unième session du WP.6, qui fait l'objet du document portant la cote ECE/CTCS/WP.6/2021/2, ainsi que le programme de travail du WP.6 (ECE/CTCS/WP.6/2021/10). Il a invité le WP.6 à continuer d'exécuter son programme de travail et à lui faire rapport à la session de 2023.

Décision 2022-04

32. Se fondant sur la décision 4 adoptée par le WP.6 à sa trente et unième session (24-26 novembre 2021), portant adoption des décisions prises en 2020 dans le cadre d'une procédure de consentement tacite, le Comité directeur a approuvé la recommandation P révisée sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (ECE/CTCS/WP.6/2020/11). Se fondant sur la décision 7 adoptée par le WP.6 à sa trente et unième session (24-26 novembre 2021), le Comité directeur a approuvé la recommandation V sur la prise en compte du risque de non-conformité des produits dans le cadre du commerce international (ECE/CTCS/WP.6/2021/5).

Décision 2022-05

33. Se fondant sur la décision 13 adoptée par le WP.6 à sa trente et unième session (24-26 novembre 2021), le Comité directeur a approuvé la reconduction des mandats du Groupe consultatif sur la surveillance des marchés (Groupe « MARS »), de l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (START) et du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (GRM), tels qu'ils figurent dans les annexes au document portant la cote ECE/CTCS/WP.6/2021/10. À l'issue d'une procédure d'approbation écrite envoyée après la session, le 9 février 2022, le Comité directeur a également approuvé la création d'une équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre (ECE/CTCS/WP.6/2021/2/Add.1) et encouragé les donateurs potentiels à envisager la possibilité de dégager des fonds extrabudgétaires afin d'améliorer le travail de l'Équipe de spécialistes.

VI. Point 4 de l'ordre du jour. Point du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) sur ses travaux

34. Le Vice-président du WP.7 a présenté les activités menées récemment par le Groupe de travail dans le but d'élaborer, interpréter et promouvoir l'application de normes de qualité commerciale concertées à l'échelle internationale pour la viande et les œufs, les plants de pommes de terre, les fruits et légumes frais et les produits secs et séchés. Il a rappelé que le WP.7 élaborait des normes et des documents d'orientation pour les produits agricoles afin de faciliter le commerce national et international de ce type de produits.

35. Il a brièvement présenté les cinq recommandations, les douze normes, le texte révisé de la Norme-cadre pour les normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais, le rapport général et le programme de travail révisé pour 2022 adopté par le WP.7 et les modifications apportées au texte des annexes I et VII de la Norme pour les plants de pommes de terre, ainsi que plusieurs documents d'orientation. Soulignant le rôle crucial que le commerce agroalimentaire joue dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, il a souligné que les normes de qualité des produits agricoles élaborées par la CEE formaient une part importante de l'infrastructure du commerce international.

36. Il a indiqué que l'élaboration des normes de la CEE s'était poursuivie au même rythme malgré la pandémie. Les activités de renforcement des capacités en présentiel étant restées limitées, le secrétariat s'était attaché à développer des outils de formation en ligne sur les normes de qualité des produits agricoles et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les chaînes d'approvisionnement en produits frais. Une analyse conjointe OCDE/CEE sur l'incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des fruits et légumes était en cours, et grâce à une collaboration entre le CEFAC-ONU et la CNUCED, des spécialisations fonctionnelles pour un système de gestion électronique centré sur les processus à l'exportation avaient été mises en place.

37. Le Vice-président du WP.7 a noté que la participation des pays d'Asie centrale avait augmenté au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne les produits secs et séchés. En 2017, une collaboration entre la CEE, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Hilfswerk Austria et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dont le but était de promouvoir l'utilisation des normes dans la région, a abouti à la constitution du Groupe de travail de l'Asie centrale pour la promotion des normes de qualité commerciale des produits agricoles en Asie centrale, initiative collaborative régionale réunissant des MPME et les organismes publics concernés. Cette collaboration avait permis d'élaborer plusieurs normes de la CEE présentant un intérêt pour la région (melon séché, amandes d'abricots douces, kakis séchés, arachides en coque et arachides décortiquées) ainsi que des documents explicatifs dans les langues locales et l'organisation de formations sur les normes de qualité au bénéfice des administrations publiques et des MPME de la région.

38. Enfin, le Vice-président du WP.7 a souligné que l'industrie agroalimentaire mondiale jouait un rôle capital pour nourrir le monde et que les activités du WP.7 contribueraient à préserver une production alimentaire pérenne et de qualité ainsi que le commerce dans le monde.

Décision 2022-06

39. Le Comité directeur a affirmé que les normes de qualité des produits agricoles étaient importantes pour faciliter le commerce international des produits agricoles et a pris note avec satisfaction du travail accompli par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7). Il a approuvé le rapport du WP.7 sur sa soixante-seizième session (ECE/CTCS/WP.7/2021/2) et le programme de travail du WP.7 (ECE/CTCS/WP.7/2021/27/Rev.1). Il a invité le WP.7 à poursuivre l'exécution de son programme de travail et à lui faire rapport à sa session de 2023.

Décision 2022-07

40. Se fondant sur les décisions prises par le WP.7 à sa soixante-seizième session (15-17 novembre 2021), le Comité directeur a approuvé cinq recommandations concernant les produits suivants :

- Noix de pécan en coque (ECE/CTCS/WP.7/2021/6)
- Cerneaux de noix de pécan (ECE/CTCS/WP.7/2021/7),
- Kakis séchés (ECE/CTCS/WP.7/2021/8),
- Arachides en coque crues ou grillées (ECE/CTCS/WP.7/2021/9), et
- Arachides décortiquées crues ou grillées (ECE/CTCS/WP.7/2021/10).

Le Comité directeur a également approuvé dix normes révisées pour les produits suivants, conformément aux décisions prises par le WP.7 à sa soixante-seizième session (15-17 novembre 2021) :

- Dattes (ECE/CTCS/WP.7/2021/12),
- Pruneaux (ECE/CTCS/WP.7/2021/13),
- Carottes (ECE/CTCS/WP.7/2021/15),
- Fraises (ECE/CTCS/WP.7/2021/17),
- Figs fraîches (ECE/CTCS/WP.7/2021/18),
- Choux chinois (ECE/CTCS/WP.7/2021/19),
- Concombres (ECE/CTCS/WP.7/2021/20),
- Pastèques (ECE/CTCS/WP.7/2021/21),
- Abricots (ECE/CTCS/WP.7/2021/22),
- Choux-fleurs (ECE/CES/CTCS/WP.7/2021/23), et
- Deux nouvelles normes pour les amandes d'abricots douces (ECE/CTCS/WP.7/2021/11) et les grenades (ECE/CTCS/WP.7/2021/28).

Il a également approuvé la version révisée de la Norme-cadre pour les normes relatives aux fruits et légumes frais (ECE/CTCS/WP.7/2021/24), conformément aux décisions prises par le WP.7 à sa soixante-seizième session (15-17 novembre 2021).

VII. Point 5 de l'ordre du jour. Appui à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce : Ouzbékistan

41. La Présidente a souligné l'importance des études menées depuis quelques années par le secrétariat de la CEE afin d'évaluer les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Ce travail est en effet au cœur de l'action du Comité directeur. La Présidente a

félicité le Gouvernement ouzbek pour le processus de réforme du commerce en cours, notamment dans le cadre de la procédure d'adhésion du pays à l'OMC, et présenté l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan. Menée dans le cadre du projet sur la connectivité des systèmes de transport et des infrastructures commerciales à l'ère des pandémies, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, cette étude a été réalisée en 2021 et 2022 selon la méthode d'évaluation de la CEE, qui a été élargie pour rendre compte des incidences positives des mesures non tarifaires appliquées au commerce des marchandises sur la réalisation du Programme 2030. L'étude rend compte des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce à la frontière et à l'intérieur des frontières et met en évidence leurs conséquences (perte d'argent et de temps) sur les coûts de transaction. Elle renferme également des recommandations détaillées².

42. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a souligné que la CEE avait eu le privilège de collaborer étroitement avec le Gouvernement ouzbek sur cette initiative d'une importance stratégique pour le commerce. Reconnaissant qu'un processus de réforme important était en cours dans le pays depuis 2017, il a souligné que le développement du commerce était une priorité consacrée, notamment, par le décret du Président de la République d'Ouzbékistan relatif à la Stratégie de développement du nouvel Ouzbékistan pour 2022-2026, récemment adopté. Il a expliqué que l'étude de la CEE passait en revue toute la politique commerciale en vigueur en Ouzbékistan, avec un accent particulier sur la facilitation du commerce, les réglementations et normes techniques, les systèmes d'évaluation de la conformité et la métrologie. Le Secrétaire exécutif adjoint a ensuite présenté les autres activités de coopération technique menées en Ouzbékistan au cours des deux dernières années, notamment l'étude sur l'innovation au service du développement durable le concernant et le travail sur la traçabilité du textile engagé depuis la signature de la « Sustainability Pledge » (engagement pour la durabilité) de la CEE par la Confédération des employeurs d'Ouzbékistan et Uztextileprom pendant le Forum international de l'investissement qui a eu lieu en mars 2022 à Tachkent. La participation active de l'Ouzbékistan au SPECA, dont il a exercé la présidence en 2021, a été utile à l'élaboration d'un programme en faveur du commerce à l'échelle de la région. En conclusion, le Secrétaire exécutif adjoint a souligné que la CEE était déterminée à soutenir le programme de l'Ouzbékistan en faveur du commerce et exprimé l'espoir que ce travail puisse contribuer utilement à l'adhésion de l'Ouzbékistan à l'OMC.

43. Le représentant de haut niveau de l'Ouzbékistan a remercié la CEE pour l'assistance complète qu'elle a fournie à son pays pour l'aider à intensifier ses efforts en faveur de la facilitation du commerce. Il a souligné que sous la direction du Président de la République d'Ouzbékistan, le pays avait opéré une transition vers un modèle d'économie ouverte grâce à une utilisation à grande échelle des mécanismes de marché et avec la participation active du public aux réformes en cours, à la transformation numérique et à la mise en œuvre de technologies innovantes. En janvier 2022, dans le cadre de ces transformations irréversibles, le Président de la République d'Ouzbékistan a approuvé la Stratégie de développement du nouvel Ouzbékistan pour 2022-2026), dont le mot d'ordre est « passer d'une stratégie d'action à la stratégie de développement ». Le représentant de l'Ouzbékistan a souligné que l'adhésion de son pays à l'OMC était une priorité absolue du nouvel Ouzbékistan et fait référence à la récente participation de l'Ouzbékistan à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC et à la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'adhésion de l'Ouzbékistan à l'OMC, au début du mois de juin, par laquelle l'Ouzbékistan a clairement manifesté sa volonté de faire avancer les négociations. Il a souligné combien il importait que l'adhésion de son pays à l'OMC contribue au bien-être de la population et à l'élimination de la pauvreté par la création d'emplois.

² On trouvera des renseignements supplémentaires sur les débats du Comité directeur dans le document de fond intitulé : « Detailed Programme - Agenda item 5 - Regulatory and Procedural Barriers to Trade in the Republic of Uzbekistan: Needs Assessment », consultable à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2022-06/Discussion_Uzbekistan_RPBT-web.pdf.

44. Il a en outre présenté un certain nombre de changements structurels profonds opérés en Ouzbékistan au cours des cinq dernières années : 1) libéralisation de la politique du commerce extérieur et des politiques fiscale et financière ; 2) renforcement de la protection sociale des citoyens et réduction de la pauvreté ; 3) éradication du travail forcé ; 4) promotion active du développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat individuel ; 5) transformation de la structure des exportations de produits de base de l'Ouzbékistan ; 6) facilitation des procédures commerciales. Le représentant de l'Ouzbékistan a reconnu que l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan avait joué un rôle important à l'appui des efforts déployés par le pays pour promouvoir le commerce tout en rebâissant une économie résistante, durable et diversifiée après la pandémie de COVID-19. Il a remercié la CEE d'avoir soumis les conclusions et les recommandations de cette étude, qui laisse des possibilités pour une assistance éventuelle de la CEE, notamment dans le contexte du processus d'adhésion à l'OMC et du renforcement de l'intégration régionale. En conclusion, il a évoqué les difficultés et les possibilités qui caractérisaient l'Ouzbékistan, pays doublement enclavé au cœur de l'Asie centrale, dans le contexte du développement du commerce international avec le reste du monde. Il a souligné que l'Ouzbékistan s'employait à promouvoir des routes d'approvisionnement optimisés et efficaces et que l'étude de la CEE, de même que la coopération qui serait conduite avec la CEE dans le prolongement de cette étude, contribueraient à fluidifier les échanges transfrontaliers par la simplification, l'harmonisation et la normalisation des procédures et prescriptions relatives au commerce.

45. Le Directeur général adjoint de l'OMC a souligné que le débat sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan était pertinent et arrivait à point nommé, la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'adhésion de l'Ouzbékistan à l'OMC ayant eu lieu avant la session du Comité directeur. Ces discussions ont montré que la communauté internationale avait démultiplié les efforts déployés dans le cadre des mandats respectifs afin d'aider le Gouvernement ouzbek à mener les réformes internes et le développement du pays tout en poursuivant son intégration dans le système multilatéral. Le Directeur général adjoint a souligné le rôle joué par l'OMC dans le développement du commerce et de l'économie d'un pays et insisté sur l'intérêt global qu'un pays avait à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et à coopérer avec les autres pays pour stimuler son propre développement. L'adhésion d'un pays à l'OMC est un processus complexe qui requiert deux examens parallèles : 1) l'ampleur et le niveau de son engagement relatif à l'accès aux marchés ; et 2) la conformité de la législation nationale relative au commerce avec les règles de l'OMC. Le Directeur général adjoint est revenu sur le processus d'adhésion de l'Ouzbékistan, techniquement engagé en 1994 et relancé en 2020. Depuis, les échanges entre les membres de l'OMC et l'Ouzbékistan ont permis d'accomplir des progrès remarquables. La réunion du Groupe de travail de juin 2022 a été utile et productive et a contribué à faire avancer ce processus d'adhésion.

46. Le Directeur général adjoint de l'OMC a souligné que le processus de réforme du commerce avait été grandement facilité à la fois par la volonté politique au plus haut niveau et par la grande compétence technique de la délégation chargée de négocier l'adhésion. Il a mis en avant le rôle de la communauté internationale et plus particulièrement de l'OMC, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de l'ITC et de la CEE, qui ont mis en place des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il convient tout particulièrement de noter que l'étude de la CEE, qui prend acte des récentes réformes menées par l'Ouzbékistan, recense également les domaines dans lesquels des améliorations doivent être apportées et formule des recommandations à cet effet. Le Directeur général adjoint a également souligné le rôle que le milieu universitaire jouait dans ce processus, et en particulier le lancement du Programme des chaires de l'OMC à l'Université de l'économie mondiale et de la diplomatie d'Ouzbékistan. En conclusion, il a mis en évidence les multiples synergies entre les programmes de l'OMC et de la CEE en matière de commerce, en particulier en ce qui concerne l'adhésion des pays d'Asie centrale à l'OMC (à savoir, outre l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan et le Turkménistan), et s'est réjoui à l'idée de poursuivre les collaborations avec la CEE dans ce domaine.

47. La Coordinatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan a présenté les mesures économiques prises depuis 2017 par l'Ouzbékistan dans le cadre de l'ouverture et de la libéralisation de son économie, à savoir la libéralisation des échanges de devises, la simplification fiscale, les réformes structurelles, la poursuite des privatisations, la restructuration des entreprises publiques et la volonté de développer les investissements étrangers directs (IED) et le commerce, notamment en adhérant à l'OMC. Tout en soulignant le niveau de croissance actuel, elle a souligné que le potentiel de développement du commerce était encore largement inexploité. Elle a dit que le conflit russo-ukrainien avait créé des incertitudes en ce qui concerne les flux commerciaux de l'Ouzbékistan et que ce pays doublement enclavé devait diversifier ses routes commerciales et ses connexions. Elle a également souligné que le commerce jouait un rôle déterminant dans la croissance économique et dans la réalisation des ODD, particulièrement des objectifs 1, 8 et 9. À cet égard, l'ONU et les autres partenaires du développement étaient fiers de soutenir l'engagement de l'Ouzbékistan à promouvoir davantage d'ouverture et le développement du commerce. En conclusion, elle a souligné que les débats de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce arrivaient à point nommé compte tenu des récentes négociations sur l'adhésion de l'Ouzbékistan à l'OMC et indiqué que l'ONU était disposée à continuer de fournir tout le soutien nécessaire dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2021-2026.

48. La délégation ouzbèke a remercié la CEE pour son appui constant et a particulièrement apprécié le précieux soutien de l'équipe de la CEE qui a réalisé l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan en 2020 et 2021. Elle a souligné que l'objectif de l'étude avait été de contribuer à faire en sorte que le commerce occupe une place plus importante dans le relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19 et dans le développement de l'Ouzbékistan. L'étude sera publiée en septembre 2022 une fois que les propositions faites par le Gouvernement ouzbek y auront été intégrées. Elle comprendra, entre autres choses, un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues et des recommandations générales à l'appui du relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19 et des efforts de développement du commerce, notamment dans le contexte du processus d'adhésion à l'OMC. L'étude de la CEE, qui a été réalisée en étroite concertation avec les acteurs nationaux, présente un tour d'horizon du régime commercial et une enquête réalisée auprès de 75 MPME ayant des activités d'importation et d'exportation dans le but de comprendre leurs difficultés à tirer parti des bienfaits du commerce. Il y est également questions des secteurs d'activité suivants : fruits et légumes séchés ; électronique ; textiles et artisanat.

49. La délégation ouzbèke a également dit que les réformes en cours devaient être harmonisées avec les règles internationales et que le travail de réglementation technique se poursuivait, également dans le contexte du processus d'adhésion à l'OMC. Elle a souligné que l'élaboration de procédures de métrologie et d'évaluation de la conformité exigeait des efforts importants et que la législation devait être perfectionnée et modernisée. Un important travail a été accompli dans le but de libéraliser l'activité économique, d'éliminer les obstacles et de promouvoir la facilitation du commerce, notamment en rendant le climat plus favorable aux investissements en Ouzbékistan. Dans le cadre des réformes visant à faciliter le commerce, l'Ouzbékistan a adhéré à deux conventions internationales sur la facilitation du commerce, mis en place un nouveau système de gestion du risque, un organisme réunissant les opérateurs économiques, un guichet unique et une procédure de vérification douanière. En conclusion, la délégation ouzbèke a souligné que les recommandations de la CEE concernant les projets de réformes internes précisaient l'appui que la CEE était en mesure de fournir à l'Ouzbékistan. Elle espérait collaborer étroitement avec la CEE dans la mise en œuvre de ces recommandations.

50. La représentante de l'ITC a félicité le Gouvernement ouzbek pour les progrès significatifs accomplis par l'Ouzbékistan dans le contexte du processus d'adhésion à l'OMC et des réformes en cours, y compris en ce qui concerne les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Elle a présenté un tour d'horizon du travail que l'ITC accomplissait dans la région pour soutenir les MPME et la facilitation du commerce. Elle a notamment évoqué deux projets financés par l'UE, le premier visant à soutenir le processus d'adhésion à l'OMC et le second mené dans le cadre de Ready4Trade. Elle a par ailleurs décrit les aspects de ce travail liés à la facilitation du commerce, notamment le lancement à

venir du portail sur la facilitation du commerce et l'examen des processus d'exportation de fruits frais, de jus de fruits et de farine de blé. Sur la base de ce travail, l'ITC a élaboré des propositions d'actions concrètes et exprimé sa volonté de travailler avec ses partenaires et avec l'Ouzbékistan afin d'établir un ordre de priorité et de sélectionner les aspects à mettre en œuvre.

51. La représentante de la CNUCED a souligné que l'élaboration de mesures non tarifaires était un processus de longue haleine dont le but était de réduire les coûts liés au commerce. Les objectifs des mesures non tarifaires sont multiples et portent notamment sur la santé publique et la sécurité, et dans bien des cas, ces mesures ne doivent pas être supprimées. À cet égard, il est important de préserver la transparence, notamment vis-à-vis des MPME, qui sont particulièrement concernées. La représentante de la CNUCED a présenté la base de données des mesures non tarifaires de la CNUCED, qui réunit tous les types de mesures non tarifaires en un lieu unique, ce qui facilite le maintien de la transparence et permet de comparer les modèles de réglementation entre les pays. La base de données couvre plus d'une centaine de pays correspondant à 90 % des échanges mondiaux. La représentante de la CNUCED a déclaré que la CNUCED était prête à appuyer la collecte de données en Ouzbékistan.

52. La délégation russe a noté que l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan s'appuyait sur les résultats de l'étude sur l'innovation au service du développement durable le concernant, financée par des fonds extrabudgétaires alloués par la Fédération de Russie. Cette étude a largement contribué à façonner les politiques au service de l'innovation et de la transformation numérique en Ouzbékistan, notamment dans le cadre du Programme de développement durable. La délégation russe a salué le travail du secrétariat de la CEE, qui a réalisé cette étude pendant la pandémie de COVID-19 et ainsi maintenu une continuité d'action. En conclusion, elle s'est déclarée globalement satisfaite par ce travail et a espéré que les résultats de l'étude aideraient l'Ouzbékistan à mettre en œuvre sa stratégie de développement du nouvel Ouzbékistan pour 2022-2026.

53. La délégation ouzbèke s'est déclarée satisfaite par l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan et espéré que ce projet, une fois mené à son terme, contribuerait de manière positive et fructueuse à la promotion du commerce en Ouzbékistan. Elle a également remercié tous les partenaires et acteurs concernés pour leurs contributions. En conclusion, elle a ajouté que les principes de l'économie circulaire étaient importants pour l'avenir du développement économique et déclaré que l'Ouzbékistan était prêt à participer à des initiatives en la matière.

54. La Présidente a remercié tous les orateurs pour leurs interventions ainsi que le secrétariat de la CEE et le Gouvernement ouzbèke pour leur travail. Elle espérait que l'étude serait publiée sur papier dans le courant de l'année et que des informations sur les prolongements de l'étude lui seraient communiquées l'année prochaine.

Décision 2022-08

55. Le Comité directeur a félicité le Gouvernement ouzbèke d'avoir mené à bien l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan. Il a accueilli les recommandations (ECE/CTCS/2022/3) avec satisfaction et apprécié à sa juste valeur l'appui que le secrétariat a apporté à la République d'Ouzbékistan sur les questions relatives à la coopération commerciale et économique, notamment dans le cadre de l'étude sur l'innovation au service du développement durable, de l'évaluation de la facilitation du commerce durable et de la « Sustainability Pledge ». Le Comité directeur a reconnu que ce travail était important pour faciliter l'intégration des États membres à l'économie mondiale, et plus particulièrement l'intégration des États en voie d'adhésion à l'OMC, et pour exploiter la puissance du commerce au service du développement durable. Il a encouragé les donateurs potentiels à étudier la possibilité d'allouer des fonds extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre des recommandations.

VIII. Point 6 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations issues des évaluations des incidences de la COVID-19 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises détenues par des femmes dans certains pays

56. En application de la résolution de l'Assemblée générale sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (A/RES/74/270) du 2 avril 2020, et à l'appui de l'objectif de développement durable 5 sur l'égalité des sexes, la CEE a organisé deux évaluations nationales des incidences de la COVID-19 sur les perspectives de développement de microentreprises et de petites et moyennes entreprises axées sur l'exportation et détenues par des femmes en Arménie et en République de Moldova. Les évaluations étaient financées par le projet concernant l'Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des MPME après la pandémie de COVID-19 (ECE/CTCS/2022/4)³.

57. La Directrice de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a présenté les travaux menés par la Division sur les MPME, notamment en ce qui concerne les femmes. Elle a souligné que la Division appuyait les MPME et les entreprises détenues par des femmes dans le cadre de ses activités de base, notamment de celles sur la facilitation du commerce, la traçabilité, l'accès aux marchés, l'innovation et la compétitivité, et elle a donné des exemples d'instruments élaborés dans ces domaines. Elle a décrit les activités d'analyse et de renforcement des capacités menées par la Division dans le cadre du projet concernant l'Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des MPME après la pandémie de COVID-19. Outre les sept évaluations des incidences de la pandémie de COVID-19 réalisées entre 2020 et 2022, la Division a organisé avec succès des webinaires sur le rôle des MPME et de l'entrepreneuriat dans la résurgence post-Covid du commerce durable, de l'économie verte et circulaire en mai et juin 2022.

58. La Directrice de la Division a dit que les évaluations des MPME détenues par des femmes en Arménie et en République de Moldova, réalisées dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement, avaient mis en évidence les difficultés auxquelles ces deux pays s'étaient heurtées en raison de la pandémie de COVID-19 pour accélérer l'autonomisation économique des femmes et qu'elles renfermaient des recommandations générales orientées vers la facilitation de la participation des femmes aux activités économiques post-COVID-19 ainsi que des suggestions sur la façon dont les outils de la CEE pouvaient contribuer à faire avancer les choses.

59. La représentante de la République de Moldova a remercié la CEE pour l'étude, qui a mis en lumière les difficultés concrètes auxquelles les entreprises détenues par des femmes se heurtaient en République de Moldova, en particulier la faiblesse de la participation au commerce en ligne, la faiblesse des réseaux d'entreprises, le manque de qualifications en économie, les problèmes posés par les perturbations des flux commerciaux et autres. Elle a indiqué que la COVID-19 avait heurté de plein fouet l'ensemble des secteurs de l'économie, notamment l'industrie et les chaînes d'approvisionnement alimentaire, perturbant simultanément le commerce, le transport et la logistique. À cet égard, l'étude décrivait les obstacles engendrés par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, notamment par la suspension ou l'arrêt des opérations de fret traditionnelles. Au nombre des obstacles mentionnés figuraient l'imprécision des règlements commerciaux ou l'absence d'une telle réglementation, les procédures administratives et l'allongement des délais d'attente nécessaires à l'obtention des documents commerciaux.

60. Pour favoriser l'autonomisation des femmes et résoudre ces difficultés, le Conseil économique de la République de Moldova a, avec l'appui d'ONU-Femmes, publié la feuille de route pour l'autonomisation économique des femmes, qui a pour objet d'organiser des interventions à fort potentiel afin de développer la participation des femmes à l'activité économique. En conclusion, la représentante de la République de Moldova a remercié la CEE

³ Pour de plus amples renseignements, consulter la documentation de fond du Comité directeur « programme détaillé actualisé – point 6 de l'ordre du jour – évaluation des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les MPME détenues par des femmes : conclusions et recommandations », disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2022-06/new_DetailedProgramme-AgendaItem6-MSMEs_E.pdf.

pour l'appui constant fourni au Conseil économique de la République de Moldova dans les efforts déployés afin de promouvoir des politiques axées sur la prise en compte des questions de genre en matière économique et commerciale. Les recommandations issues de l'étude seront intégrées dans la feuille de route sous la forme de mesures orientées vers des résultats. La représentante de la République de Moldova a également accueilli avec satisfaction le soutien renouvelé de la CEE en faveur de l'amélioration de la résistance des entreprises détenues par des femmes, notamment dans les zones rurales, et l'entrepreneuriat social et inclusif.

61. La Coordinnatrice résidente des Nations Unies en Arménie a souligné que la participation des femmes à l'activité entrepreneuriale en Arménie restait limitée et que les femmes avaient été particulièrement fragilisées d'abord pendant la pandémie de COVID-19, puis, à présent, pendant la crise financière et alimentaire. Elle a ensuite présenté certaines des initiatives prises par le Gouvernement arménien dans le but de promouvoir l'inclusion des femmes, en particulier la nouvelle stratégie relative à cette question, qui tend vers deux objectifs concrets : 1) développer l'accès à l'enseignement de la petite enfance ; 2) promouvoir l'innovation et développer les compétences techniques des femmes, comme le souligne également l'étude de la CEE. La Coordinnatrice résidente a en outre présenté une autre stratégie en faveur de l'emploi, présentée au début de juin par le Gouvernement arménien, et dont le but était, entre autres choses, de stimuler la création de MPME. En Arménie, l'accent est de plus en plus souvent mis sur la création d'emplois verts, auxquels les femmes sont susceptibles de participer. En conclusion, la Coordinnatrice résidente a espéré que les nouvelles stratégies élaborées en Arménie contribueraient au développement de la participation des femmes à des secteurs d'activité plus rémunérateurs et faciliteraient leur accès aux instruments financiers. Elle a remercié la CEE pour l'étude, qui arrivait à point nommé, et comptait bien travailler avec elle pour aider le Gouvernement arménien à appliquer les recommandations.

62. Le Coordonnateur résident des Nations Unies en République de Moldova a félicité la CEE pour l'étude, qui était un instrument important pour la promotion de l'autonomisation des femmes dans le pays. Il a souligné que la pandémie de COVID-19 d'abord, puis la crise énergétique survenue à la fin de 2021 et les perturbations du commerce engendrées par la guerre, avaient mis en évidence les fragilités de l'économie et des ménages moldaves, notamment des entreprises détenues par des femmes. Il a décrit les principales difficultés que les femmes rencontraient du fait des perturbations du commerce et du manque de structures de garde d'enfants prolongée et les approches innovantes que le Gouvernement moldave mettait en place pour résoudre ces problèmes, notamment la transformation numérique du secteur privé et la facilitation du commerce en ligne. Il a indiqué qu'en dépit des progrès accomplis dans l'autonomisation des femmes, beaucoup restait encore à faire pour aider les entreprises détenues par des femmes. À cet égard, l'équipe de pays des Nations Unies continuera de promouvoir et d'appuyer l'élaboration de budgets et de politiques commerciales prenant en compte les questions de genre dans le nouveau cadre de coopération. Le Coordonnateur résident a également présenté certaines des conclusions issues de la récente étude réalisée en collaboration avec la Banque mondiale qui, à l'image de l'étude de la CEE, a montré que les femmes, quel que soit leur statut socioéconomique, devaient surmonter davantage d'obstacles que les hommes pour créer et faire fonctionner une entreprise. Le soutien aux femmes chefs d'entreprise est essentiel à la réalisation du programme de développement durable et des ODD. En conclusion, le Coordonnateur résident a dit que l'équipe de pays des Nations Unies en République de Moldova restait déterminée à coopérer étroitement avec le Gouvernement et avec les autres acteurs afin de stimuler l'autonomisation des femmes.

63. La représentante de l'OMC a informé le Comité directeur sur les travaux du Groupe de travail informel de l'OMC sur les micro, petites et moyennes entreprises, actuellement composé de représentants de 95 pays développés et en développement membres de l'OMC et issus, entre autres, de la région de la CEE. Elle a dit que le Groupe de travail informel s'attachait à promouvoir l'inclusion des MPME et à leur faciliter l'accès aux activités commerciales. À cet égard, le Groupe a créé deux bases de données sur les dispositions des accords de l'OMC et des accords commerciaux régionaux se rapportant aux MPME. La représentante de l'OMC a dit que les MPME avaient notamment du mal à se frayer un chemin dans la masse d'informations disponibles et à en percevoir le degré de fiabilité. Face à cette

évolution, la plateforme en ligne Trade4MSMEs a été mise en place dans le but de réunir les instruments disponibles, notamment en ce qui concerne la dimension liée au genre. La représentante de l'OMC a par ailleurs évoqué le lancement du réseau Trade4MSMEs le 8 juin 2022. Ce réseau, qui comprend 17 organismes internationaux, dont la CEE, a élaboré des instruments destinés à soutenir les MPME. La représentante de l'OMC a par ailleurs fait mention de la conférence de presse que le Groupe de travail informel sur les MPME a tenue pendant la Conférence ministérielle au début du mois de juin. Cette conférence de presse a été l'occasion de présenter sommairement les outils décrits sur la page Web des six déclarations et recommandations adoptées en 2020. En conclusion, la représentante de l'OMC a dit qu'après la Conférence ministérielle qui venait de s'achever, le Groupe de travail informel sur les MPME poursuivrait ses activités techniques concernant, notamment, les normes privées de durabilité, les envois de faible valeur et la préparation cyber.

64. La représentante du Center for Entrepreneurship, Governance and Stewardship de l'Université d'économie de Nyenrode a présenté les résultats d'une étude de la CEE consacrée aux MPME dans les pays en transition de la région. Conformément aux objectifs des évaluations des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les MPME détenues par des femmes, l'étude avait pour but d'aider à mieux comprendre l'état actuel des MPME de 17 pays en transition. S'appuyant sur cette étude, la représentante a décrit les difficultés auxquelles se heurtaient les MPME, notamment les cadres institutionnels réglementaires, l'accès aux marchés intérieurs et étrangers, l'absence d'une culture de l'innovation, les difficultés d'accès aux instruments de crédit et à la technologie, le manque de capital humain et en particulier les inégalités entre les hommes et les femmes et la méconnaissance des questions financières. Elle a souligné qu'en dépit des difficultés héritées de l'économie planifiée, d'importants progrès avaient été accomplis dans le développement des compétences entrepreneuriales au sein des MPME. En particulier, elle a souligné que la participation des femmes, quoiqu'encore inférieure au niveau souhaité, était en augmentation dans la plupart des pays en transition.

65. Le représentant de la Fédération de Russie a remercié le secrétariat pour les recommandations formulées dans le cadre des évaluations des incidences de la pandémie de COVID-19 en Arménie et en République de Moldova, considérant que ces conclusions et recommandations étaient susceptibles de présenter un intérêt pour l'ensemble de la région de la CEE compte tenu des points communs dans le développement économique. En Fédération de Russie, environ 40 % des MPME étaient détenues par des femmes et environ 30 % des femmes occupaient des postes de direction dans les entreprises. Pendant la pandémie de COVID-19, la part des femmes chefs d'entreprises a augmenté dans le secteur créatif et l'action sociale. Le Gouvernement russe prend diverses mesures afin de soutenir les femmes chefs d'entreprise. À cet égard, le programme « maman chef d'entreprise », spécialement conçu pour les mères ayant des enfants en bas âge, permet aux femmes de se former, d'élaborer des plans d'entreprise et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. En conclusion, le représentant de la Fédération de Russie a souligné que la pandémie de COVID-19 avait profondément modifié le paysage économique et commercial de la région de la CEE et en particulier de la Fédération de Russie, où l'entrepreneuriat féminin s'est fortement développé, particulièrement dans le commerce en ligne, les services numériques et les secteurs créatifs, une tendance qui devrait se poursuivre.

66. La Présidente a remercié les intervenants pour l'excellente qualité de leurs exposés.

Décision 2022-09

67. Le Comité directeur a affirmé que les microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME) étaient importantes pour le développement économique durable des pays en transition membres de la CEE, et souligné les difficultés que les MPME rencontraient en raison de la pandémie de COVID-19. Il a accueilli avec satisfaction les diverses activités que la CEE avait menées dans le cadre du projet concernant l'Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des MPME après la pandémie de COVID-19, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, notamment deux évaluations des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et les perspectives de développement économique des entreprises détenues par des femmes réalisées en Arménie et en République de Moldova à la demande de ces deux pays et présentées dans le document ECE/CTCS/2022/4.

Conformément à l'objectif de développement durable 5, il a reconnu la pertinence de la dimension liée au genre pour les activités en lien avec les MPME. Il a félicité les Gouvernements de l'Arménie et de la République de Moldova d'avoir mené à bien les études et encourager les donateurs potentiels à envisager la possibilité d'allouer des fonds extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les études.

IX. Point 7 de l'ordre du jour. Suite donnée par les pays aux études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce

68. La Présidente a souligné que les études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce se sont révélées particulièrement utiles pour appuyer les réformes du commerce menées dans de nombreux pays. Elle a invité les membres de délégation à informer le Comité sur les prolongements des études.

69. Le représentant du Kirghizistan a présenté un exposé sur la base de données des mesures non tarifaires élaborées par le Kirghizistan conjointement avec la CEE et la CNUCED à la suite de l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux menée au Kirghizistan en 2017. Après le lancement des travaux, en 2019, la pandémie de COVID-19 a une nouvelle fois montré combien il importait de communiquer des informations sur les mesures non tarifaires aux entreprises. Le représentant du Kirghizistan a indiqué que la partie logicielle de ce projet avait été achevée en 2022 sur la base des données recueillies lors de l'étude de 2017, de sorte que la prochaine étape consisterait à actualiser les informations directement dans le système. Il convient de noter que le système a été intégré au Système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED (TRAINS). Le travail à venir consistera notamment à acquérir les informations sur les mesures non tarifaires des autres pays présentes sur le système TRAINS et à développer les capacités des fonctionnaires s'agissant des mesures non tarifaires. Le représentant du Kirghizistan a poursuivi sa présentation en indiquant que l'équipe nationale était également intéressée par la mise en place d'un système de gestion du risque permettant de prendre des décisions de manière automatique à partir des informations préliminaires issues de la législation. Il a remercié les équipes de la CNUCED et de la CEE d'avoir appuyé son pays dans l'exécution de ce projet et espérait que la coopération se poursuivrait.

70. La représentante de la Géorgie a indiqué que les réformes menées par le Gouvernement géorgien avaient fait de la Géorgie un des pays les plus libéraux au monde, dans lequel le régime applicable au commerce international et les procédures douanières avaient été simplifiés, les tarifs réduits au minimum et les règles non tarifaires assouplies au maximum. Elle a indiqué que les réformes du commerce mises en œuvre en Géorgie avaient été principalement guidées par l'accord sur la zone de libre-échange approfondie et complète établie avec l'Union européenne. Pour aider les acteurs du secteur privé à accéder aux marchés de l'UE, la Géorgie s'est activement employée à créer une infrastructure de qualité avec l'appui de l'UE dans le développement des capacités institutionnelles et humaines, de méthodes, de certifications commerciales, de procédures relatives à la conformité, etc. Ces réformes se sont révélées efficaces et les laboratoires géorgiens ont été reconnus par les organes de l'UE en charge de l'évaluation de la conformité. La représentante de la Géorgie a ensuite remercié la CEE pour sa coopération fructueuse avec son pays et souligné que la CEE contribuait au développement durable du pays. Elle a particulièrement insisté sur l'étude des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce menée par la CEE en Géorgie en 2018, laquelle avait montré que la Géorgie était devenue un des acteurs les plus dynamiques de la région et renfermait des recommandations visant à améliorer l'action gouvernementale. Elle a indiqué que la Géorgie coopérait activement à l'intégration des informations relatives aux mesures non tarifaires dans la base de données créées par la CNUCED à cet effet et souligné combien il importait de tenir ces données à jour. Elle a déclaré que le Gouvernement géorgien souhaitait développer les compétences techniques de ses fonctionnaires afin de tenir la base de données à jour et espérait que la CEE et d'autres donateurs appuieraient ce travail.

71. Le représentant de la CNUCED a indiqué que le travail mené par la CNUCED en ce qui concerne les mesures non tarifaires comportait deux objectifs principaux : la transparence et la promotion de règles efficaces. La CNUCED travaille avec de nombreux partenaires, y compris l'OMC, la Banque mondiale, l'OCDE et la CEE. Le représentant de la CNUCED a remercié la CEE pour son travail sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et expliqué, en invoquant plusieurs raisons, en quoi la CEE s'était révélée être un partenaire remarquable dans le travail sur les mesures non tarifaires mené au cours des dernières années. Il a souligné que les études de la CEE étaient d'une grande utilité et qu'elles avaient été le point de départ de bien des interventions conjointes entre la CEE et la CNUCED. S'agissant du projet mené au Kirghizistan, il a dit que la CEE avait opté pour une approche globale de longue haleine. Après le lancement de l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux en 2015, la CEE s'est mise en rapport avec la CNUCED dans le but de contribuer à la phase suivante du projet, laquelle consister à faciliter la transparence au Kirghizistan en recensant les mesures non tarifaires nationales et en développant un logiciel national. Faisant référence au projet géorgien, le représentant de la CNUCED a jugé très positivement l'approche de la CEE consistant à coopérer étroitement avec ses États membres. En conclusion, il a félicité le Kirghizistan pour le travail remarquable accompli en ce domaine et remercié la CEE pour l'efficacité du partenariat.

Décision 2022-10

72. Le Comité directeur a pris note des données actualisées concernant la suite donnée aux recommandations formulées dans le cadre des précédentes études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et a félicité la Géorgie et le Kirghizistan pour les progrès accomplis. Il a remercié le secrétariat pour le travail accompli au fil des ans dans le cadre des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et lui a demandé d'établir un rapport de suivi sur les enseignements tirés de ces études et sur la voie à suivre. Il a invité les États membres à continuer de lui rendre compte de la mise en œuvre des recommandations en 2023 et encouragé les donateurs potentiels à examiner la possibilité d'allouer des fonds extrabudgétaires au financement de l'établissement du rapport de suivi et de l'appui accordé aux États membres dans la mise en œuvre des recommandations.

X. Point 8 de l'ordre du jour. Rapport de la manifestation parallèle que la Commission économique pour l'Europe a organisée le 27 juin sur le thème de l'économie circulaire

73. Le rapport du Comité directeur sur la manifestation parallèle que la CEE a organisée, intitulé « Accélérer la transition vers une économie circulaire : solutions envisageables pour exploiter le potentiel du commerce et de la coopération économique », figure en annexe au présent rapport.

Décision 2022-11

74. Le Comité directeur a rappelé les décisions, adoptées par la Commission à sa soixante-neuvième session, intitulée « Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles » (E/ECE/1500), dans lesquelles les États membres ont prié « les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif, ainsi que leurs organes subsidiaires, de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence des instruments pertinents de la CEE pour promouvoir des approches circulaires et plus économes en ressources, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques ». Il a également rappelé les instruments élaborés par la Commission (E/ECE/1496). Il a affirmé que la coopération commerciale et économique jouait un rôle important dans la transition vers une économie circulaire, un sujet également examiné dans le cadre d'autres instances internationales et régionales telles que l'OMC, et a félicité le secrétariat d'avoir organisé à point nommé une manifestation parallèle particulièrement d'actualité sur l'économie circulaire et le commerce et d'en avoir établi le rapport (ECE/CTCS/2022/5). Reconnaisant qu'il était possible d'intégrer l'analyse de l'économie circulaire dans les études sur les

obstacles réglementaires et procéduraux au commerce si un État membre en faisait la demande, il a demandé au Bureau d'étudier la façon dont ces demandes pourraient être prises en compte et encouragé les donateurs potentiels à examiner la possibilité d'allouer des fonds extrabudgétaires au financement de ce travail supplémentaire.

XI. Point 9 de l'ordre du jour. Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique

75. Le secrétariat a rendu compte de ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, en cours et à venir (ECE/CTCS/2022/6).

76. Le Conseiller régional de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a rendu compte des activités de renforcement des capacités qu'il avait menées depuis la session annuelle de 2021. Il a informé sur ses activités de développement des capacités techniques dans le domaine de la facilitation du commerce, et notamment sur les formations auxquels quelque 900 experts de 14 pays en transition ont participé. Il a ensuite rendu compte du travail sur la numérisation des chaînes d'approvisionnement qui avait été mené à bien et illustre les partenariats avec des organismes tels que l'International Federation of Freight Forwarders Associations (FIATA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la CNUCED et d'autres encore. Les résultats de ces travaux peuvent être consultés sur le site Web du projet sur la connectivité des systèmes de transport et des infrastructures commerciales à l'ère des pandémies, financé par le Compte de l'ONU pour le développement (unttc.org). Le Conseiller régional de la Division a noté que l'évaluation sur l'état de préparation de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC pour l'Ouzbékistan et l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan étaient également financés dans le cadre de ce projet. Un travail avait en outre été entrepris avec l'Ukraine sur la facilitation et la dématérialisation du commerce sur la base des dix années d'expérience à l'appui du système communautaire de ports à Odessa. La dématérialisation de routes commerciales de substitution est actuellement à l'examen afin d'aider l'Ukraine à poursuivre ses activités commerciales. Le Conseiller régional a également rendu compte de l'avancement des travaux concernant les Balkans occidentaux et notamment la Macédoine du Nord et les systèmes de guichet unique dans la région.

77. De plus, le Conseiller régional a rendu compte des activités récemment menées dans le cadre du SPECA, notamment lors des réunions de son Groupe de travail sur le commerce, de son Forum économique et de son Conseil d'administration, tenues en Ouzbékistan en novembre 2021. Il a également présenté le projet extrabudgétaire relatif à la mise en œuvre des principes du commerce durable dans la région de la CEE qui a été lancé récemment, ainsi que les séminaires de renforcement des capacités prévus à l'intention des pays du SPECA.

Décision 2022-12

78. Le Comité directeur a pris note du rapport sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, qui fait l'objet du document portant la cote ECE/CTCS/2022/6. Il a félicité le secrétariat pour les résultats obtenus et lui a demandé de présenter un nouveau rapport à la session de 2023 et de redoubler d'efforts afin de mobiliser des financements extrabudgétaires au service des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique.

XII. Point 10 de l'ordre du jour. Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations

79. La Présidente a présenté le rapport consacré à la collaboration du sous-programme Commerce avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations (ECE/CTCS/2022/7).

80. Le représentant de l'OMC a présenté les collaborations informelles récemment mises en place entre la CEE et le Programme des chaires de l'OMC et souligné que ce partenariat offrait des perspectives de développement considérables. Il a présenté un exemple spécifique de collaboration mutuellement bénéfique menée lors de la manifestation organisée à l'occasion du lancement de la nouvelle Chaire de l'OMC, à savoir l'Université d'économie mondiale et de diplomatie d'Ouzbékistan, à laquelle la CEE a contribué. Le savoir-faire de la CEE dans la région d'Asie centrale et les travaux menés dans les pays couverts par le SPECA ont été particulièrement appréciés et présentés comme un domaine possible de développement de la collaboration. Le représentant de l'OMC a mis en évidence les synergies importantes qui se dégagent entre, d'une part, les domaines d'activités de la CEE tels que l'agriculture, la durabilité, l'environnement et l'économie circulaire, l'égalité des sexes et les MPME, les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et, d'autre part, les travaux du Programme des chaires de l'OMC. Il a accueilli positivement les activités de renforcement des capacités menées par la CEE au service des pays en voie d'adhésion à l'OMC et a évoqué la réunion organisée pendant la semaine de la Conférence ministérielle de l'OMC dans le but de permettre à l'OMC et au SPECA d'échanger leurs données d'expérience. En conclusion, il a espéré que la CEE et les responsables du Programme des chaires de l'OMC étudieraient les possibilités de travailler ensemble dans les domaines de la recherche, de la formation et du développement de capacités.

81. Le représentant de l'OCDE a présenté le travail de son organisation en ce qui concerne l'application des normes internationales sur les fruits et légumes, lequel consiste à faire en sorte que les normes de qualité soient interprétées, appliquées et mises en œuvre de façon harmonisée entre les États membres. Il a indiqué qu'en raison des récentes critiques qui s'étaient élevées contre les normes agricoles, la CEE et l'OCDE avaient décidé de collaborer à une étude dont le but était de mieux comprendre les incidences économiques des normes sur le commerce de fruits et légumes frais. Les premiers résultats de l'étude laissent fortement supposer que l'adoption des normes de la CEE sur la qualité des produits agricoles contribue au développement du commerce. Le représentant de l'OCDE a souligné que les normes de qualité de la CEE, en tant que normes publiques, n'imposaient que des prescriptions limitées en ce qui concerne la commercialisation des fruits et légumes, alors que les normes privées étaient souvent plus exigeantes. Il a noté en conclusion que le fait de disposer d'une norme unique telle que la norme de la CEE sur la qualité des produits agricoles, applicable à un grand nombre de pays, est un facteur important de facilitation du commerce, car cela permet de simplifier les formalités administratives.

82. Le représentant du PNUE a dit combien le PNUE appréciait les travaux de la CEE sur l'économie circulaire ainsi que les rencontres et dialogues que la CEE avait organisé sur ce thème, en particulier la rencontre parallèle organisée durant la première journée de la session du Comité directeur. Il a livré quelques réflexions sur la coopération entre la CEE et le réseau « One Planet » du PNUE concernant la mise en œuvre d'une consommation et d'une production durable dans les pays en transition, par exemple concernant le tourisme et l'économie circulaire. Il a indiqué que le PNUE souhaitait étendre cette collaboration afin de fournir aux pays l'appui des instruments pertinents de l'ONU et en particulier ceux de la CEE, également dans le cadre du projet « Accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE » financé par le Compte de l'ONU pour le développement. En conclusion, il a mentionné les analyses du PNUE sur les points sensibles de la consommation et de la production durable adaptées aux besoins, qui permettent d'assurer la transparence des données correspondants à ces indicateurs, y compris pour les pays de la CEE.

83. La représentante de la CNUCED a communiqué certains des récents résultats d'une coopération particulièrement réussie et efficace entre la CNUCED et la CEE. Cette coopération concernait notamment le récent projet exécuté pour le Kirghizistan, dont il a été question durant la première journée de la session du Comité directeur. La base de données sur les mesures non tarifaires nationales, soutenue par la CNUCED et la CEE et reliée à la base de données TRAINS de la CNUCED, a permis au Kirghizistan de collecter des données en interne. En conclusion, la représentante de la CNUCED a souligné que cette collaboration était très fructueuse dans la région de la CEE et espéré que d'autres pays de la région pourraient en bénéficier à l'avenir, et en particulier l'Ouzbékistan, pays auquel la CEE venait de consacrer une étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

84. La représentante du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité a présenté des informations sur le forum et sur les contributions de la CEE à ses travaux. Faisant référence à l'objectif du forum, qui est d'appuyer le travail d'analyse dans le domaine des normes privées de durabilité, elle a souligné combien il était pertinent de favoriser le partage des connaissances, en particulier au bénéfice des pays en développement et des pays en transition. Elle a remercié la CEE pour ses contributions au travail d'analyse du forum, et, notamment, au grand rapport à venir du forum sur les normes privées de durabilité, le programme durable et les pays en développement : possibilités et difficultés. Faisant référence à l'abondant savoir-faire de la CEE dans des domaines tels que les normes, la prise en compte des questions de genre ou encore l'économie circulaire, elle a déclaré que le forum souhaitait entreprendre un travail conjoint destiné à mieux faire connaître les normes de durabilité.

85. Le représentant de Developing Trade Consultants s'est déclaré intéressé et satisfait par la collaboration avec la CEE sur la question des chaînes de valeur mondiales. Il a souligné qu'il était de plus en plus important de mener ce travail d'analyse basé sur des éléments factuels autour des chaînes de valeur mondiales, particulièrement pour un organe régional tel que la CEE, qui a pour but de promouvoir l'industrialisation et de renforcer la coopération entre ses États membres. Il a félicité la CEE pour le travail qu'elle avait entrepris afin de mieux comprendre le fonctionnement des chaînes de valeur et déclaré qu'il soutenait pleinement le programme de la CEE. En conclusion, il s'est déclaré prêt à poursuivre le travail conjoint à l'avenir.

86. La Présidente s'est déclarée très satisfaite par l'étroite coopération entre la CEE et les autres organisations.

Décision 2022-13

87. Le Comité directeur a pris note du rapport sur la coopération avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations, contenu dans le document portant la cote ECE/CTCS/2022/7 et affirmé qu'il était utile de créer des synergies. Il a remercié le secrétariat pour les informations communiquées et lui a demandé de soumettre un nouveau rapport en 2023.

XIII. Point 11 de l'ordre du jour. Programme de travail

a) État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022

88. Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce. Il a souligné, en particulier, le travail mené sous l'égide du CEFAC-ONU, qui n'avait pas encore été examiné dans le cadre d'un autre point de l'ordre du jour de la présente session du Comité directeur. Le secrétariat a présenté les travaux sur la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur plus durables et traçables qui ont été réalisés, notamment, dans le cadre de la création et de la première réunion de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire, dont l'activité s'inscrit dans le prolongement direct des thèmes transversaux des sessions passées et à venir de la Commission, à savoir « l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE » et « les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ». Les activités menées par l'Équipe de spécialistes et dans le cadre du projet « Améliorer la traçabilité et la transparence de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure », financé par l'Union européenne, sont également étroitement liées aux discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, une initiative plurilatérale mise en place dans le cadre de l'OMC. S'agissant du thème de la prochaine session de la Commission, le CEFAC-ONU, qui a pour mandat d'élaborer des recommandations relatives à la facilitation du commerce et des normes relatives aux transactions électroniques, est particulièrement bien placé pour présenter des éléments livrables concrets. Le secrétariat a également rendu compte de certaines activités

d'assistance technique, à savoir, premièrement, l'analyse des processus opérationnels concernant les produits pharmaceutiques en Géorgie qui, parallèlement aux problèmes traditionnels liés à la facilitation du commerce, renferme une réflexion sur les stratégies visant à accroître la valeur ajoutée de la Géorgie dans la chaîne d'approvisionnement des produits pharmaceutiques ; et deuxièmement, l'appui fourni au Kirghizistan dans le domaine de la facilitation du commerce qui, dans le cadre d'un mémorandum d'accord avec l'Université kirghize d'économie M. Ryskulbekov (KEU) et son Centre de compétence sur la facilitation du commerce, a pour objectif de faire de la KEU un leader et un pôle de connaissances en Asie centrale.

Décision 2022-14

89. Le Comité directeur a noté que l'exécution du programme de travail allait bon train et a remercié le secrétariat d'avoir contribué à l'examen du thème transversal choisi par la CEE pour sa session, à savoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment par la création de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire dans le cadre du CEFACT-ONU (décision plénière 21-24 prise par le CEFACT-ONU à sa vingt-septième session, les 19 et 20 avril 2021), qui a tenu avec succès sa première réunion en novembre 2021.

b) Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2024

90. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023 et un aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2024. Le document est fondé sur le projet de plan-programme et les indicateurs de performance proposés pour 2023, qui ont été examinés par le Comité exécutif de la CEE en décembre 2021 dans le cadre du projet de budget-programme de la CEE pour 2023 et soumis pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-septième session. Le projet de programme de travail a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

91. À sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif de la CEE a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document informel 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le secrétariat a également présenté l'aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024 (ECE/CTCS/2022/INF.1/Rev.1). La Présidente a expliqué que le document révisé avait été établi en tenant compte d'une modification du format que nous étions invités à utiliser, mais que son contenu était pratiquement le même que celui du document initial. Aucune observation ni proposition de modification n'a été reçue à ce propos.

Décision 2022-15

92. Le Comité directeur a approuvé le programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023 (ECE/CTCS/2022/8). Conscient des difficultés que les acteurs du commerce international rencontrent aujourd'hui en ce qui concerne la création de capacités commerciales et la normalisation, il a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser, parallèlement à la session de 2024, une conférence avec des services d'interprétation, dont le thème serait choisi par le Bureau et qui offrirait une occasion d'échanger de manière plus ciblée sur les futures orientations des travaux du sous-programme. Il a approuvé l'aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024 (ECE/CTCS/2022/INF.1) et demandé qu'il soit fait en sorte que le nombre de séances officielles de ses réunions soit porté à six séances de trois heures au lieu de trois actuellement. Il a demandé au secrétariat de préparer le programme de travail pour 2024, ainsi qu'une ébauche pour 2025, pour examen et approbation à sa session de 2023.

XIV. Point 12 de l'ordre du jour. Besoins et priorités des parties prenantes

93. L'Ambassadeur d'Azerbaïdjan a présenté des informations sur sa présidence du SPECA en 2023 et remercié la CEE ainsi que la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour l'appui qu'elles ont fourni à l'Azerbaïdjan et à la sous-région couverte par le SPECA. Il a souligné que la transformation numérique, les transports et la facilitation du commerce étaient des domaines importants pour la sous-région et qu'ils étaient au cœur des priorités de la présidence azerbaïdjanaise. Il a dit qu'une première évaluation des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et au transit et des routes commerciales de la CEE sera appréciée à sa juste valeur et facilitera ce travail. Une telle évaluation pourrait permettre de mieux comprendre la situation actuelle s'agissant de la transformation numérique du pays et de ses incidences. L'Ambassadeur d'Azerbaïdjan a dit espérer pouvoir compter sur l'appui de la CEE pour mener à bien cette étude, laquelle devrait également prendre en compte la transformation numérique des couloirs de transport.

94. La délégation ouzbèke de haut niveau a sincèrement remercié le Comité directeur d'avoir accueilli avec satisfaction et approuvé l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Ouzbékistan. Elle a invité la CEE et les pays donateurs à poursuivre le travail engagé avec l'Ouzbékistan et à lui apporter leur concours dans les trois domaines suivants : 1) mise en œuvre des recommandations et des projets issus de l'étude ; 2) examen, avec la CNUCED, des possibilités de revisiter l'actuel système de guichet unique pour les mesures non tarifaires à la lumière de la base de données et de proposer des mesures propres à améliorer le système en Ouzbékistan ; 3) étudier les possibilités de mettre en œuvre des projets concernant l'économie circulaire, la transformation numérique, l'innovation et les technologies vertes, dans le prolongement des discussions tenues lors de la manifestation parallèle de haut niveau organisée par la CEE sur le thème de l'économie circulaire et du commerce. La délégation ouzbèke a également fait savoir qu'elle souhaitait définir avec la CEE et d'autres partenaires des initiatives et projets centrés sur les questions environnementales, en particulier dans la région de la mer d'Aral, à la fois dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la sécurité humaine dans la région de la mer d'Aral créé sous les auspices de l'ONU et dans celui de la zone pour l'innovation et les technologies environnementales actuellement mise en place par le Gouvernement et les partenaires du développement. La délégation a indiqué qu'elle souhaitait élaborer un mandat concret avec la CEE et les autres partenaires.

95. La délégation ouzbèke a par ailleurs souligné l'importance du travail mené par la CEE, notamment dans le cadre du SPECA, et souligné le rôle du Conseiller régional de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE. Elle a précisé que le travail sur la facilitation du commerce était toujours en cours et souligné la nécessité, également dictée par le processus d'adhésion à l'OMC, de poursuivre les activités entreprises dans le but de simplifier les règlements commerciaux, d'examiner les liens entre facilitation du commerce et mesures non tarifaires et de développer le rôle des outils numériques, notamment en mettant en place un système de gestion du risque.

96. Le représentant du Kirghizistan a déclaré que son pays était reconnaissant pour l'appui dont il bénéficiait dans le cadre de son développement socioéconomique et de son intégration à la chaîne de valeur mondiale. Faisant référence à la récente rencontre de haut niveau entre la Secrétaire exécutive de la CEE et le Ministre kirghize de l'économie et du commerce, qui a eu lieu durant la semaine de la Conférence ministérielle de l'OMC tenu au début de juin 2022, il a fait état de deux projets spécifiques pour lesquels le Kirghizistan souhaitait bénéficier d'un appui de la CEE. Le premier concerne la création d'une académie de l'exportation au Kirghizistan, qui participera à la formation des agriculteurs kirghizes et des exportateurs potentiels et qui réalisera des travaux de recherche et d'analyse sur les exportations potentielles. S'agissant du travail sur la facilitation du commerce mené par la CEE au Kirghizistan et en particulier auprès du milieu universitaire, le représentant du Kirghizistan était d'avis que la CEE était bien placée pour apporter son soutien. Le second projet prioritaire concernait la promotion des exportations agricoles, notamment par la définition d'une feuille de route spécifique. Faisant référence au travail de la CEE sur les normes relatives aux produits agricoles et à la participation de son pays au Groupe de travail

pour l'Asie centrale, il a exprimé l'espoir que la CEE renouvellerait et amplifierait son soutien à la promotion des exportations au Kirghizistan.

97. La représentante de la République de Moldova a remercié le secrétariat de la CEE pour son travail et pour l'assistance technique qu'il apportait aux pays de la région et plus particulièrement à la République de Moldova. Elle a aussi remercié tous les partenaires du développement et les organisations pour leur appui constant. Faisant référence au programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023 (ECE/CTCS/2022/8) mentionné dans la décision 15 du Comité directeur, elle a déclaré que la République de Moldova était particulièrement intéressée par des activités de renforcement de ses capacités dans les technologies de l'information et de la communication, la transformation numérique, les transports et la facilitation du commerce, et souligné la nécessité de créer un guichet unique dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Elle a également cité, entre autres domaines de travail, les chaînes d'approvisionnement, les questions relatives à la durabilité et à la traçabilité, notamment dans l'agriculture, ainsi que l'économie circulaire avec un accent particulier sur le secteur des MPME. En conclusion, elle a déclaré qu'il fallait prendre en considération les nouvelles réalités et les tensions dans la région ainsi que la modification du statut de la candidature de la République de Moldova à l'adhésion à l'UE, et espéré poursuivre une collaboration efficace sur les projets en cours et à venir.

98. Le représentant du Turkménistan a rappelé que le 22 juillet 2020, le Turkménistan avait acquis le statut d'observateur auprès de l'OMC et que le 25 novembre 2021, il avait formulé une demande d'adhésion à l'OMC dans le but de faciliter sa participation à l'économie mondiale. L'appartenance à l'OMC permettra au Turkménistan de renforcer sa position commerciale dans le monde et d'offrir davantage de transparence aux investisseurs étrangers. Le représentant du Turkménistan a ensuite évoqué la lettre que le Turkménistan a adressée à la Secrétaire exécutive de la CEE en 2019 sollicitant un appui dans la réalisation d'une étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Il a réaffirmé que le Turkménistan était intéressé par une telle étude et demandé à la CEE d'envisager la possibilité d'engager ce travail et d'étudier son financement. En conclusion, il a communiqué des renseignements sur la prochaine visite de la Directrice adjointe de l'OMC au Turkménistan.

Décision 2022-16

99. Le Comité directeur a pris note des besoins et des priorités exprimés par l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la République de Moldova et le Turkménistan et a invité le Bureau à les examiner et à déterminer la suite qui pourrait leur être donnée.

XV. Point 13 de l'ordre du jour. Questions diverses

100. La Présidente a donné la parole aux participants souhaitant soulever des points au titre des questions diverses. Personne n'a demandé la parole. La Présidente a annoncé qu'il était envisagé que le Comité directeur tienne sa prochaine session en juin 2023 et rappelé les dates des réunions de la CEE à venir : session annuelle du WP.6 du 6 au 8 novembre 2022 ; session annuelle du WP.7 du 14 au 16 novembre 2022 ; session annuelle de la Section spéciale de la normalisation de la viande du WP.7 du 28 au 30 septembre 2022 ; vingt-huitième Plénière du CEFAC-ONU les 10 et 11 octobre 2022. La Présidente a également remercié par avance les délégations qui répondraient au questionnaire qui leur serait soumis après la réunion et dont le lien leur serait envoyé par courrier électronique.

Décision 2022-17

101. Le Comité a décidé de tenir sa huitième session à Genève dans le courant du deuxième trimestre de 2023, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle et des services d'interprétation.

XVI. Point 14 de l'ordre du jour. Adoption du rapport**Décision 2022-18**

102. Le Comité directeur a demandé au secrétariat d'établir un projet de rapport de la session et de le communiquer à toutes les missions permanentes à Genève, en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois le projet adopté, le Comité directeur demandera sa publication en anglais, français et russe.

Annex

[Anglais seulement]

Agenda item 8. Report from the Economic Commission for Europe 27 June side event on circular economy

1. At its sixty-ninth session, ECE committed to step up efforts to promote circular economy approaches and the sustainable use of natural resources, by mainstreaming circularity and the sustainable use of natural resources in the existing relevant ECE sectoral work programmes as appropriate.

2. The Commission further requested the relevant sectoral committees and bodies reporting directly to the Executive Committee, and their subsidiaries, to consider how to enhance the impact of relevant existing ECE instruments, in order to foster circular and more resource-efficient approaches, including by proposing ways to identify, assess and fill gaps in governance and good practices (Decision B (69) Circular economy and the sustainable use of natural resources, contained in E/ECE/1497).

3. The Director of ECE ECTD provided a summary of the discussions during the side event to the Steering Committee on “Accelerating the Circular Economy Transition: Policy Options for Harnessing the Power of Trade and Economic Cooperation”. The side event featured three segments: 1) keynote presentation of the ECE policy paper on “Accelerating the Circular Economy Transition in the ECE Region: Policy Options for Harnessing the Power of Trade and Economic Cooperation” (ECE/CTCS/2022/5); 2) discussions on “Circular economy and trade: existing entry points, experiences and challenges in transition economies”; 3) discussions on “Circular supply chains: a concrete entry point for the circular economy transition”⁴. She stressed that this side event provided extremely rich discussions with high ambassadorial, and expert-level contributions. Importantly, the event took into account the perspectives of developed and developing countries, including ECE transition economies. These discussions built on analytical and capacity-building work of ECE ECTD, also as part of the UNDA project on “Accelerating the Transition towards a Circular Economy in the ECE region” and collaboration with key players, such as the Ellen MacArthur Foundation and the Finnish Innovation Fund (Sitra).

4. She noted said that the event showed high relevance of the topic of the circular economy for the international community in Geneva and for ECE member States. Environmental agenda has been particularly pressing right now among others to prevent the triple crisis – climate change, biodiversity loss and pollution. At the same time, despite many benefits, today, the global economy’s circularity level is still in the single digits, with a negative trend (8.6 per cent in 2021, down from 9.1 per cent in 2018) and action to reverse this trend is needed.

5. The speakers during the side event stressed that in a global interconnected economy, international trade and economic cooperation can be important enablers of the circular economy transition. In this regard, several ambassadorial and ministerial level speakers referred the need of adopting the supply chain perspective and the event provided many examples, which can help scale up the circular economy transition, including waste, scrap, environmental goods and services. At the same time, the high-level speakers have also highlighted existing challenges, especially for transition economies, which include structural challenges, low productivity, challenging business environmental, depleted industrial base, reliance on primary commodity sectors. Furthermore, COVID-19 made these challenges even more difficult. Specific challenges relate also to the lack of data.

6. Continuing, she presented several entry points identified during the side event holding potential for integrating circular economy considerations into trade, including: 1) from trade

⁴ For additional information, see Steering Committee background material “Updated Detailed Programme - Side-event - Accelerating the Circular Economy Transition: Policy Options for Harnessing the Power of Trade and Economic Cooperation”, available at https://unece.org/sites/default/files/2022-06/new_DetailedProgramme-SideEvent_CE_E.pdf.

in primary to trade in secondary materials; 2) from global to more regional and local trade; 3) from dependence to more resilience; 4) from trade in goods to trade in services; 5) from analog to digital. Some of the potential focus sectors included: agriculture, textiles and services sector. At the same time, several speakers highlighted the importance of ensuring that environmental measures do not result in potential barriers to trade when such measures being designed or implemented.

7. In addition to the circular economy and trade interface, many references have also been made to areas of economic policy, related to trade, including financing/investment, digitalization, innovation and procurement. She further provided additional information on the discussions on the digitalization, given that digital and green transformations for sustainable development have been identified as a cross-cutting topic for the forthcoming session of the Commission. Many speakers during the side event stressed the need to ensure that digitalization and sustainability support each other and do not hinder each other. Several related digital tools were presented during the side event, including the EU Digital Product Passport. The ECE traceability work has been commended by many speakers, both from developed and transition economies and international experts.

8. She stressed that the event clearly showed that more needs to be done to support the circular economy transition at different levels – international, regional and national levels. For the international level, the WTO Deputy Director General and ambassadorial level representatives at the side event referred to several developments during the WTO Ministerial Conference, WTO Trade and Environmental Sustainability Structured Discussions (TESSD) and the work of the WTO Committee on Trade and Environment. At the regional level, references have been made to the work within SPECA, including the SPECA Principles on Sustainable Trade adopted in 2019. With regard to the national level, she reminded that under the UNDA project on “Accelerating the Transition towards a Circular Economy in the ECE region”, ECE will be working with the specific project countries on their transition to the circular economy.

9. Concluding, she stressed that for the way forward, the Division’s work streams on trade facilitation, traceability, market access, innovation and competitiveness, and public-private partnerships (PPPs) can contribute to supporting transitioning to circular economy. It has been also suggested by several speakers to explore the ECE work on procedural and regulatory barriers to trade from the circular economy perspective. In this regard, ECE, through its three core functions – development of norms, standards and legal instruments; hosting of a convening platform; and technical cooperation across a number of relevant sectors – will continue supporting its members States with transitioning to the circular economy. The importance of raising extra-budgetary funding has been also highlighted, especially taking into account the requests for technical assistance in this area from ECE transition economies.

10. The Russian Federation thanked the secretariat for preparing this document on circular economy and trade, and this short overview of the results of the high-level side event. He shared the presented recommendations, and importantly noted that there is a lack of national approaches to standardization to production in the circular economy, risk of trade barriers as well as financial issues.